

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 octobre 2015

# La CSOS émet un avis favorable à l'activité nouvelle de protonthérapie portée par le CLCC François Baclesse (Caen)

*Jeudi 29 octobre, la commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS) de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) de Basse-Normandie a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exercer l'activité nouvelle de protonthérapie par le Centre de lutte contre le cancer François Baclesse (Caen).*

La protonthérapie est une technique de radiothérapie qui cible plus précisément le traitement sur les tumeurs notamment en profondeur et permet de minimiser les lésions sur les tissus sains avoisinants. Elle permet ainsi de délivrer une dose d'irradiation maximale à la tumeur tout en épargnant au mieux les tissus sains du patient et les organes à risque. Ce type de radiothérapie est particulièrement indiqué en cancérologie pédiatrique pour limiter le risque de cancer secondaire lié à l'irradiation et chez l'adulte dans certaines localisations inopérables, chimio ou radio résistantes ou à risque important de lésions des tissus sains comme par exemple les tumeurs primitives de l'œil, de la base du crâne ou certaines tumeurs ORL.

En 2015, en France, deux centres de protonthérapie sont installés à Orsay et à Nice.

Le projet déposé auprès de la Commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS) sollicitait deux autorisations réglementaires obligatoires pour utiliser un cyclotron à usage médical à des fins thérapeutiques :

- autorisation d'activité de soins traitement du cancer pour la pratique de la radiothérapie,
- autorisation d'équipement matériel lourd pour l'installation d'un cyclotron à usage médical.

**Les membres de la CSOS ont voté à l'unanimité l'autorisation sollicitée par le CLCC François Baclesse.**

### CONTACTS PRESSE

ARS : Hélène LANDEAU, responsable communication, T. 02 31 70 97 62 - [ars-bnormandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bnormandie-communication@ars.sante.fr)